



## Résilier un contrat avec engagement

-----  
Par LEJO9977

Bonjour, en Octobre 2023 j'ai pris un contrat d'un an avec Wework qui m'engage jusqu'en Octobre 2024 avec un tarif avantageux de 230€/mois au lieu du tarif standard de 330€/mois sans engagement.

Malheureusement, en Décembre 2023, l'entreprise dans laquelle je travaille m'a changé de mission et je ne suis plus amené à travailler dans un espace Wework depuis le 01/01/2024.

Souhaitant trouver un arrangement à l'amiable pour résilier le contrat, j'ai demandé au début du mois de Décembre à contacter un responsable. Après plusieurs relances, j'ai finalement pu avoir le bon interlocuteur début Février. Ma demande fut la suivante : revenir au contrat standard en réglant la différence de prix que j'ai obtenu par mon contrat actuel d'Octobre à Décembre soit 300€  $(=(330-230)*3)$ . De ce fait, j'aurais pu revenir au tarif standard (pour exactement le même service) et résilier ce contrat. Malgré que je sois contraint à changer de mission par mon entreprise, Wework a refusé cette demande et m'a simplement renvoyer les termes de mon contrat. De plus, ce contrat stipule que si je souhaite le résilier je dois payer la totalité des frais restants sur lesquels je me suis engagé soit 2070€  $(=230*9)$ .

Je comprends que je dois payer des frais pour résilier un tel contrat mais je ne trouve pas ça juste étant donné les circonstances.

De plus, étant donné que j'ai fait la demande en Décembre, j'ai retiré mes moyens de paiement de la plateforme et je n'ai donc pas réglé le mois de Janvier et de Février. Et depuis ma demande, j'ai reçu 7 relances de paiement rien que sur le mois Janvier alors que je ne me suis pas rendu 1 seule fois à Wework et qu'ils étaient au courant de ma situation. Le service de recouvrement m'a également relancer sur le même mois alors qu'il n'était même pas terminé. Récemment, ils ont décidé majoré les frais de mon abonnement alors que dans le passé j'avais rencontré un problème de paiement d'une durée supérieure à 2 mois et je n'avais pas été majoré.

J'aimerais savoir s'il y a un moyen de résilier un contrat avec engagement dont le service est également proposé sans engagement ? Les relances de Wework et la majoration prématurée peuvent-elles être considérées comme un abus ? Que peut-il se passer si je décide de ne pas régler la suite de mon contrat ?

-----  
Par janus2

Bonjour,  
Vous avez signé un contrat avec engagement d'un an, vous devez respecter ce contrat.